



# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ANNULATION

## ASSURANCE ANNULATION

/ TOUT CLIENT A LA POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE OU NON À UNE ASSURANCE ANNULATION COUVRANT LA PARTIE HÉBERGEMENT, EN LIGNE SUR LE SITE OFFICIEL DE L'HÔTEL [WWW.TYMAD.COM](http://WWW.TYMAD.COM).

---

## ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE - SANS ASSURANCE ANNULATION -

/ LE CLIENT POURRA ANNULER GRATUITEMENT SA RÉSERVATION JUSQU'À 30 JOURS AVANT L'ARRIVÉE

/ SI L'ANNULATION EST FAITE À MOINS DE 30 JOURS DE LA RÉSERVATION LE PAIEMENT DE GARANTIE SERA CONSERVÉ PAR L'HÔTEL

/ EN CAS DE NON PRÉSENTATION LE CLIENT DEVRA VERSER LE MONTANT TOTAL DE LA RÉSERVATION ( HÉBERGEMENT & EXTRAS )

---

## ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

/ EN CAS D'IMPORTANTES INTEMPÉRIES ( TEMPÊTE ) OU D'INTERRUPTION TOTALE DU PASSAGE DU BATEAU DE GROIX, LES ARRHES, AU LIEU D'ÊTRE UTILISÉES EN INDEMNITÉS DE NON PRÉSENTATION, SERVIRONT DE GARANTIE POUR UNE RÉSERVATION ULTÉRIEURE DANS L'ANNÉE CALENDRAIRE EN COURS

---

## SÉJOUR ÉCOURTÉ

/ EN CAS DE DÉPART ANTICIPÉ AU COURS DU SÉJOUR, LE MONTANT INITIAL DE LA RÉSERVATION SERA FACTURÉ EN TOTALITÉ, À TITRE D'INDEMNITÉ



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

## PAIEMENT DE GARANTIE - QUELQUE SOIT L'HÉBERGEMENT -

/ POUR UN SÉJOUR **INFÉRIEUR À 3 NUITÉES** LE CLIENT POURRA ÊTRE PRÉLEVÉ LORS DE SA RÉSERVATION DU **MONTANT TOTAL** DE SON HÉBERGEMENT.

/ POUR UN SÉJOUR **SUPÉRIEUR À 3 NUITÉES** LE CLIENT POURRA ÊTRE PRÉLEVÉ LORS DE SA RÉSERVATION DE **50% DU MONTANT TOTAL** DE SON HÉBERGEMENT.

/ LE CLIENT DEVRA RÉGLER **AVANT 12H** SES EXTRAS AINSI QUE LES TAXES DE SÉJOUR **LE JOUR DE SON DÉPART**.

POUR GARANTIR VOTRE RÉSERVATION, NOUS VOUS DEMANDONS VOTRE NUMÉRO DE CB.

---

## DÉPÔT DE GARANTIE - POUR LES LODGES -

/ UN **DÉPÔT DE GARANTIE** CORRESPONDANT AU MONTANT D'UNE SEMAINE DE LOCATION SERA SYSTÉMATIQUEMENT EXIGÉ.

CE MONTANT SERA CONSERVÉ PAR L'HÔTEL PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA LOCATION ET JUSQU'À L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE. **CETTE RÉSERVE SERA UTILISÉE À HAUTEUR DES DOMMAGES** SI LE CLIENT ALTÈRE, ABÎME OU DÉGRADE LE LOGEMENT QU'IL A OCCUPÉ DURANT SON SÉJOUR.